

BX  
2049  
8650  
277

## APPROBATION.

Nous Soussigné, Evêque de Montréal, avons vu et approuvé le présent Cérémonial, comme contenant les vraies règles liturgiques de la Sainte Eglise Romaine; et Nous permettons qu'il soit imprimé pour être à l'usage de nos chères Filles, les Religieuses des SS. Noms de Jésus et de Marie, afin que conformément à leurs Saintes Constitutions, le pur Rite Romain soit en pleine vigueur dans leur Congrégation.

Donné à Montréal, le vingt-six du mois d'Août, mil huit cent soixante-seize.

✠ IG. ÉV. DE MONTRÉAL.

Imprimatur Die decima quintâ mensis Maii 1877.

✠ EDWARDUS CAR. EP. MARIANAPOLITANUS.